

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement Public institué par la loi du 9 août 1963

AVENUE DE TERVUREN 211 - 1150 BRUXELLES

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Circulaire OA n° 2001/ 53

Bruxelles, le 30 janvier 2001

62/ 367

63/ 349

Objet : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé.

Par l'application de la Loi portant des dispositions sociales et diverses du 24 décembre 1999 (Moniteur belge du 31 décembre 1999 - article 70), les codes comptables et pseudo-numéros de code de la nomenclature suivants sont supprimés :

Documents comptables C

C 9

code comptable 902 (6-8)

coût du séjour en colonie

code comptable 903 (5-6-7-8)

coût du séjour dans des établissements de protection de l'enfance ou dans des familles

Documents statistiques N

N 89

pseudo-numéro de code de la nomenclature : 773043

libellé : coût du séjour en colonie

pseudo-numéro de code de la nomenclature : 773054 - 773065

libellé : coût du séjour dans des établissements de protection de l'enfance ou dans des familles

Le Fonctionnaire dirigeant,



F. PRAET,
Directeur général.